
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 13 Décembre 2013**

Date de convocation :
Le 19 novembre 2013

Nombre :
- délégués titulaires : 17
- de présents : 8
- de votants : 8

- délégués suppléants : 12
- de présents : 3
- de votants : 2

L'an **deux mille treize**, le **13 décembre** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 19 novembre 2013.

Étaient présents (11) :

M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENART, M. Jean-Pierre GODEVIN, Mme Josée THÉOLAT, Mme Élisabeth GONDY, Mme Yveline DRUELLE, M. Jacques SCHNEIDER, M. Mattéo GUALANO.

Absents excusés et non représentés : (5)

M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, Mme Annie DENIS.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
I/026/13

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Nos Réf : ID/IC

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET : Budget Primitif
Principal

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 4, 8 et 9 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la Convention d'Apport intervenant entre l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » et l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

Vu la présentation du projet de Budget 2014 lors du Comité de Direction du 03 octobre 2013 ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART



Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 13 décembre 2013,

- D'adopter le vote du Budget Primitif Principal :
 - Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement pour un montant de 936 800,00 Euros.



Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte :

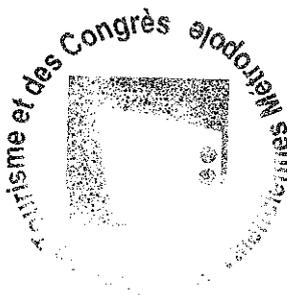
• **Le Budget Primitif Principal**

- Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement pour un montant de 936 800,00 €uros.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2013



Le Président,
Guy HUART

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Huart", written over the printed name.

